

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7286 SÉANCE DU 28 mars 2022

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial (absent)
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial (absent)
Tina Durand	Secrétaire

**AMENDEMENTS AU CODE DE REPRÉSENTATION ET SES
ANNEXES - MARS 2022**

Attendu que le comité de révision du *Code de représentation de la Nation huronne-wendat (Code)* a effectué une révision de celui-ci et a soumis au Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) un document suggérant diverses modifications;

Attendu que les modifications ont été soumises au Cercle des Sages pour l'analyse et les vérifications prévues aux articles 170 et 171 du *Code*;

Attendu que le Cercle des Sages a confirmé que les modifications ne touchaient pas la nature même du Code.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu:**

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 29 mars 2022 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7286 SÉANCE DU 28 mars 2022

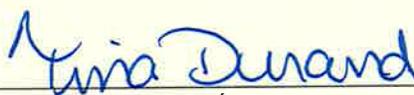
**AMENDEMENTS AU CODE DE REPRÉSENTATION ET SES
ANNEXES - MARS 2022**

- **Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- **Que** le *Code de représentation de la Nation huronne-wendat* soit modifié conformément au document intitulé « Modification au Code de représentation de la Nation huronne-wendat et ses annexes, mars 2022 » ci-annexé, lequel est réputé faire partie intégrante de la présente résolution et avoir été adopté en même temps qu'elle;
- **Qu'à** des fins administratives, le *Code de représentation de la Nation huronne-wendat* et ses annexes 2 et 3 soient refondus et portent la mention « mars 2022 ».

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 29 mars 2022 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND